

Voices of September 11th a rédigé de nombreuses fiches de conseils grâce à une subvention de Sécurité publique Canada. Le présent document fournit des conseils sur l'utilisation de ces fiches.

### Quand faut-il les distribuer?

Les fiches de conseils sont distribuées immédiatement après un acte de violence de masse, notamment :

- les attaques terroristes;
- les fusillades de masse;
- d'autres événements de violence de masse intentionnelle.

### À qui s'adressent-elles?

Les groupes d'intervenants visés par les fiches de conseils sont décrits dans le tableau ci-dessous.



Public	Description
Famille des victimes	Membre de la famille ou ami proche d'une personne décédée à la suite de l'événement*
Survivant	Une personne qui a vécu un événement et qui peut avoir subi une blessure physique, avoir été témoin d'un décès et d'un acte de violence, ou avoir perdu un membre de sa famille, un ami ou un collègue dans l'événement.
Intervenant	Une personne qui intervient lors de l'événement, par exemple, un agent des forces de l'ordre, des services médicaux d'urgence, des services d'incendie, de la gestion des urgences ou de rétablissement.
Fournisseur/ praticien	Un professionnel de la santé ou de la santé mentale qui fournit des services aux personnes touchées par un événement.

\*Voices of September 11th ne considère pas les vivants comme des victimes. Nous réservons ce terme à ceux qui sont morts à la suite de l'événement.

# Qui devrait recevoir quelles fiches de conseils?

Le tableau ci-dessous indique quelles sont les fiches de conseils à remettre à chaque partie prenante.

Fiche de conseils	Famille des victimes	Survivant	Intervenant	Praticien
Considérations relatives à la santé mentale après un acte de violence de masse	✓	✓	✓	✓
Considérations pour les praticiens et les intervenants			✓	✓
Considérations pour parler aux médias après avoir été touchés par la violence de masse	✓	✓	✓	✓
Conseils aux membres de la famille des victimes de violence de masse	✓			
Conseils aux survivants de la violence de masse		✓		
Conseils pour les premiers intervenants et les agents de rétablissement en cas de violence de masse			✓	
Conseils aux professionnels de la santé qui prodiguent des soins aux personnes touchées par la violence de masse				✓